



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION du RESPECT
des LOIS et des LIBERTES
LOCALES

Service des Affaires
juridiques et des Elections

Bureau de la
Réglementation et des
Elections

E-mail : sylvie.dumont@val-doise.gouv.fr
Fax : 01.33.30.62.63

MODIFICATIF

Récépissé de déclaration pour l'exercice de
l'activité de négoce et courtage de déchets

Le Préfet du Val d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code de l'Environnement, notamment le Livre V relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances, parties législative et réglementaire,

- VU le récépissé n° 08-N/10 délivré le 21 juillet 2010 à la société «**LOXY**», dont le siège social était situé Zone d'activités Les Saules Brûlés - 40 bis Ruelle des Plantes - 95280 Jouy le Moutier pour son activité de négoce et de courtage de déchets non dangereux,

- VU l'extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 13 janvier 2011 portant changement d'adresse du siège social de la société «**LOXY**»

- VU la demande présentée par M. Krishna DOUHARD – co-gérant, le 17 janvier 2011 en vue de modifier le récépissé n° 08-N/10 du 21 juillet 2010 relatif à l'activité de négoce et courtage de déchets non dangereux,

Le récépissé n° 08-N/10 délivré le 21 juillet 2010 est modifié ainsi qu'il suit :,

«Société «**LOXY**» - 17 Rue Antoine Balard – Parc d'Activité du Vert Galant – 95310 SAINT OUEN l'AUMONE»,

.../..

Le récépissé N° 08-N/10 délivré le 21 juillet 2010 à CERGY reste valable jusqu'au 20 juillet 2015,

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.



POUR COPIE CONFORME

Pour le Préfet
le chef de service

Jacqueline COCHENNEC

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Directeur

Jean-Yves LEBLANC